



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 22-DGS-019

Objet : PORTANT SUR LA LOCATION GÉRANCE DE L'AUTORISATION DE TAXI N°2

Le Maire de la Commune d'Andeville ;

VU les articles L2212-1, L2212-2 et L2122-28 1° du Code général des collectivités territoriales ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2213-33 ;

VU le code des transports, notamment ses articles L3121-1-2 et R3121-4 ;

VU le code de la route ;

VU le code du commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du travail ;

VU le code pénal ;

VU l'arrêté municipal N°2016-041 du 16/02/2016 fixant à deux le nombre d'autorisations de stationnement de taxi sur le territoire de la commune d'Andeville ;

VU l'arrêté municipal N°2017-183 en date du 31 août 2017 portant autorisation de stationnement de taxi n°2, attribué à l'EURL TAXIMMEDIAT ;

VU le contrat de location gérance signé le 21/09/2022 entre l'EURL TAXIMMEDIAT M. Franck KHALDI, gérant, et la SASU JB TRANSPORT, M. Jaouad BEN EL KEBIR, gérant ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Monsieur Jaouad BEN EL KEBIR, titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi délivrée sous le n°060190117901 par le préfet de l'Oise, fin de validité le 05/08/2024, qui a conclu un contrat de location gérance avec l'EURL TAXIMMEDIAT Monsieur Franck KHALDI, titulaire de la carte de conducteur de taxi professionnelle délivrée sous le n°11321A000760 par la préfecture de l'Oise, est locataire de l'autorisation de stationnement n°2, à partir du 01/10/2022, pour une durée de 11 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Article 2 :

Monsieur Jaouad BEN EL KEBIR locataire de l'autorisation de stationnement n°2 d'un véhicule équipé en taxi, exerce à compter du 01/10/2022 son activité professionnelle, avec le véhicule suivant mis à la disposition par l'EURL TAXIMMEDIAT Monsieur Franck KHALDI, gérant :

- Type : MERCEDES, modèle : C200, 5 places assises ;
- N° d'immatriculation : DA-002-XC délivrée par Préfecture de Beauvais (Oise), dont première mise en circulation datée du 28/11/2013 ;

Les caractéristiques du taximètre (marque, modèle, numéro de série) seront communiquées à la commune d'Andeville à l'issue de son installation.

Article 3 :

Le conducteur autorisé à conduire ce véhicule est, Monsieur Jaouad BEN EL KEBIR, titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi délivrée sous le n°060190117901 par le préfet de l'Oise, fin de validité le 05/08/2024.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Oise (*Cabinet – pôle sécurité routière*)
- Monsieur le commandant la brigade de gendarmerie de Méru

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01 - Téléphone : 03 22 33 61 70 – Télécopie : 03 22 33 61 71 - Courriel/Boite Fonctionnelle : greffe.ta-amiens@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Fait à Andeville, samedi 1^{er} octobre 2022

Le Maire,



Jean-Charles MOREL





Conformément à l'article L2131-1 du CGCT
Le maire d'Andeville, Jean-Charles MOREL,
certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
après dépôt en préfecture le 07/10/2022
(060-216000125-20221001-22_DGS_019-AR) et
publication sur le site internet www.andeville.fr,
le 07/10/2022, conformément à la délibération
du 30/06/2022 (N°2022-06-13)



**MAIRE
MAIRE**

Bordereau de signature

Arrêté municipal 22-DGS-019 PORTANT SUR LA
LOCATION GÉRANCE DE L'AUTORISATION DE TAXI
N_22811

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	07/10/2022	
MAIRE, MAIRE	07/10/2022	  Certificat au nom de Jean-Charles MOREL (Maire, COMMUNE D'ANDEVILLE), émis par Certinomis - AA et Agents, valide du 11 sept. 2020 à 11:53 au 11 sept. 2023 à 11:53.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // SIGN MAIRE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : ANDEVILLE

Utilisateur : comptaandeville comptaandeville

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	22_DGS_019
Date de la décision :	2022-10-01 00:00:00+02
Objet :	PORTANT SUR LA LOCATION GÉRANCE DE L'AUTORISATION DE TAXI N°2
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	060-216000125-20221001-22_DGS_019-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
060-216000125-20221001-22_DGS_019-AR-1-1_0.xml	text/xml	883
Nom original :		
Arrete07102022152146.pdf	application/pdf	84372
Nom métier :		
99_AR-060-216000125-20221001-22_DGS_019-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	84372
f		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2022 à 15h49min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2022 à 15h49min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2022 à 15h49min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2022 à 15h55min04s	Reçu par le MI le 2022-10-07